

Charte Prix littéraire – Coup de cœur Tiot Loupiot

Créé en 2010 par l'association Droit de Cité et soutenu par le Département du Pas de Calais en collaboration avec un comité de pilotage, le prix littéraire *Coup de Cœur – Tiot Loupiot* est bien plus qu'un prix littéraire, c'est :

- ✓ Une sensibilisation des très jeunes enfants au livre et à la lecture, en groupe ou en famille ;
- ✓ Un temps ludique d'éducation à la citoyenneté grâce à un vote individuel sur bulletin ;
- ✓ Un espace de découverte des nouveautés littéraires adaptées aux plus petits ;
- ✓ Une démarche transversale entre les lieux de lectures et les acteurs de la Petite enfance ;
- ✓ Un événement collectif autour du livre sur tout le département.

Article 1 – Le cœur du prix

Autour de deux sélections de 4 albums (catégorie 0-3 ans et catégorie 3-6 ans) faites par les partenaires et professionnels du livre et de la Petite enfance, les enfants sont invités à choisir leur album préféré.

La lecture de ces albums représente une proposition pour découvrir des textes et illustrations innovants, surprenants, qui suscitent l'imaginaire et la curiosité chez les plus petits.

Les 8 albums sélectionnés sont proposés aux enfants des communes et communautés de communes participant au Coup de Cœur Tiot Loupiot, par le biais des bibliothèques, structures d'accueil pour la Petite enfance...

Article 2 – Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé de :

- Représentants de l'Association Droit de Cité,
- Bibliothécaires de la Médiathèque départementale du Pas-de-Calais
- Représentants de *Lis avec moi* (Association La Sauvegarde du Nord)
- Libraires partenaires
- Enseignants-chercheurs de l'Université d'Artois (équipe « Textes et cultures – littératures et cultures de jeunesse »)

Article 3 – La sélection des ouvrages retenus

Une première pré-sélection est effectuée par le comité de pilotage à partir d'un choix argumenté d'albums (8 par membres) s'adressant aux enfants entre 0-3 et 3-6 ans et dont l'auteur/illustrateur est francophone. La qualité des albums (qualité de l'illustration, du texte, du lien entre texte et image, du récit, de l'objet livre...) mais aussi les critères suivants permettent de déterminer environ 20 titres :

- ✓ Ouvrages en langue française – pas de traduction
- ✓ Ouvrages parus dans les 2 années précédant l'année du prix
- ✓ Pas de limitation sur les formats, les styles, les sujets (sauf livre jeu/jouet)
- ✓ Les ouvrages doivent s'adresser à des enfants entre 0-3 ans et/ou 3-6 ans

Une liste de ces 20 titres est envoyée aux structures participantes au *Coup de Cœur Tiot Loupiot* pour permettre une prise de connaissance. Puis une journée de sélection est organisée ; les albums y sont lus et commentés. Chaque structure présente vote pour sélectionner les huit albums qui seront proposés aux enfants.

La présence au comité de sélection n'est pas obligatoire pour les structures participant au *Coup de Cœur Tiot Loupiot*, mais seules les structures présentes peuvent voter. Les structures ne pouvant participer physiquement à cette journée peuvent envoyer leurs préférences à titre indicatif. Ces résultats serviront en cas d'exæquo.

Article 4 - L'organisation et le calendrier

- ✓ Juin/juillet : Pré-sélection des 20 ouvrages
- ✓ Septembre : Sélection finale avec les structures volontaires
- ✓ Novembre/Décembre : Inscription au Coup de Cœur en ligne par l'intermédiaire d'un formulaire et formations à la médiation du prix
- ✓ Décembre/janvier: Réalisation des éléments relatifs au vote (affiches, bulletins, stickers,...) et distribution par l'intermédiaire de la Médiathèque Départementale.
- ✓ Janvier à Juin : Vote dans les bibliothèques, structure d'accueil Petite enfance, PMI...
- ✓ Fin juin : Annonce des lauréats (diffusion d'une affiche) par mail

Inscription : Toute structure inscrite s'engage à acheter les 8 livres sélectionnés en un ou plusieurs exemplaires selon ses besoins.

Article 5 - Le vote

Les votes s'effectuent lors de temps de lecture proposés par les partenaires, les bibliothèques et les structures d'accueil de la Petite enfance.

Un seul ouvrage peut être sélectionné par l'enfant.

La période du vote s'étale de début janvier à début juin. Le vote peut se dérouler sur toute la période ou, selon l'organisation de chaque structure, lors d'animations spécifiques pendant un temps donné.

Les bulletins sont ensuite dépouillés et comptabilisés directement par les structures organisatrices. Les résultats sont transmis via un formulaire à l'adresse coupedecoeur@droitdecite.com une fois l'opération terminée dans la structure.

Article 6 – Les votants

Le prix littéraire *Coup de Cœur – Tiot loupiot* s'adresse aux enfants de la naissance à 6 ans.

Les votes se divisent en 2 catégories :

- Un coup de cœur 0-3 ans
- Un coup de cœur 3-6 ans

Les bébés et enfants votent avec un bulletin individuel (sur lequel apparaissent les 4 titres de chaque sélection). L'album choisi est indiqué (signalé par l'adulte référent si l'enfant est trop petit) sur un bulletin de vote, où figure également l'âge de l'enfant.

Article 7 - : La formation

Des temps de formation et d'accompagnement sont proposés par la Médiathèque départementale du Pas-de-Calais autour de la médiation du *Coup de Cœur*. Ces formations sont ouvertes aux bibliothécaires et aux structures Petite enfance participant ou souhaitant participer au *Coup de Cœur* afin de préparer les séances de lectures : analyse des 8 albums, lecture à voix haute et mise en situation et réflexion commune autour des ouvrages...

Article 8 - Les lauréats et la valorisation

Fin juin, pour faire connaître le *Coup de Cœur Tiot Loupiot* de l'année, une affiche sera distribuée aux partenaires participants pour annoncer les lauréats et participer à la médiation du prix. Le visuel de l'édition suivante du prix est réalisé par l'un des lauréats du *Coup de Cœur Tiot Loupiot*.

Article 9 - Modification

Toute modification à la présente charte sera validée par l'*Association Droit de Cité*, la Médiathèque départementale et les membres du comité de pilotage.